



## RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'INTERPELLATION 24-605 DU GROUPE PLR INTITULÉE « FÊTE DES VENDANGES : DU SOUTIEN POUR LES SOCIÉTÉS LOCALES ET DE LA TRANSPARENCE SVP ! »

---

(Du 23 décembre 2024)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 31 octobre 2024, le groupe PLR, par M. Jari Correvon, a déposé l'interpellation 24-605 intitulée « Fête des Vendanges : du soutien pour les sociétés locales et de la transparence svp ! », dont le contenu est le suivant:

*« Pour de nombreux habitants de la commune et du canton, l'un des piliers de l'attractivité de la Fête des Vendanges (FDV) réside dans la présence des sociétés locales (clubs sportifs, associations, etc.). C'est principalement autour des stands tenus par leurs bénévoles que les Neuchâtelois se donnent rendez-vous chaque année pour se retrouver et partager des moments de convivialité. Leur présence constitue ainsi une grande partie de l'essence même de l'événement. Selon les déclarations du porte-parole de l'Association de la Fête des Vendanges de Neuchâtel (AFDV), 70 des 300 stands de la fête en 2024 auraient été tenus par des sociétés locales. Pour beaucoup d'entre elles, la FDV leur permet de générer des revenus qui apportent une contribution cruciale à leur budget annuel pour financer leurs activités.*

*Or, la participation des sociétés locales devient de plus en plus compliquée, principalement depuis l'introduction du système de paiement « cashless » et de la vaisselle consignée. Cette introduction a engendré*



*une augmentation conséquente des charges financières et logistiques à assumer par les stands. Si le groupe PLR salue cette introduction pour ses bénéfices indéniables en termes de sécurité et de durabilité (un retour en arrière n'est pas désirable), il s'inquiète du fait que la hausse des charges qui en résulte conduise à une disparition progressive des stands tenus par les sociétés locales au cours des prochaines années, celles-ci se décourageant de devoir fournir autant d'efforts pour un retour sur investissement qui n'en vaut pas la chandelle. Plusieurs sociétés qui tenaient des stands depuis longtemps à la FDV ont d'ailleurs déjà jeté l'éponge au cours des deux dernières éditions notamment pour ces raisons. Ces développements sont peu réjouissants pour l'attractivité de la FDV. Si la création du Village des Vignerons, qui met en valeur de nombreux commerçants locaux avec le soutien de Neuchâtel Vin et Terroir, est un vrai succès que le groupe PLR applaudit, son agrandissement ne saurait compenser la diminution potentielle du tissu associatif parmi les stands de la FDV.*

*D'autre part, pour une organisation qui gère un budget d'environ CHF 2 millions, l'absence de transparence de l'AFVD interpelle. Aucune liste des taxes et tarifs pour la mise sur pied d'un stand ni de règlement de manifestation ne sont disponibles publiquement sur son site internet (contrairement à ce qui est pratiqué par les organisateurs de la Braderie à La Chaux-de-Fonds par exemple), ni même mis à disposition des tenanciers de stands. Sur la base de factures de l'AFDV envoyées à plusieurs sociétés locales que le groupe PLR a pu consulter, de nombreuses questions se posent sur la manière dont l'AFDV fixe ses prix et répercute sur les stands les coûts qui lui sont facturés par les collectivités publiques (taxes déchet et sécurité, SCAV, électricité, eau, etc.) et les partenaires privés (système cashless, vaisselle lavable, etc.). Les stands sont-ils tous traités sur un pied d'égalité (sociétés locales, commerçants, itinérants) ? Les montants des taxes et des tarifs sont-ils tous justifiés ? L'AFDV prend-elle une commission sur la refacturation qu'elle reporte sur les stands ? Impossible de répondre à ces questions et bien d'autres en l'absence de transparence de la part des organisateurs.*

*L'espace d'un week-end par année, en contrepartie de l'énorme travail réalisé par l'AFDV pour l'organisation d'une fête qui fait briller Neuchâtel, le Conseil communal délègue la gestion de la location de l'espace public du centre-ville à une entité de droit privé et les collectivités publiques (commune, canton, entreprises en mains des pouvoirs publics) lui fournissent de nombreuses prestations (sécurité, ramassage des déchets, etc.) financées par le contribuable. Sans ce soutien, la FDV ne pourrait pas avoir lieu. L'AFDV semble se diriger vers un modèle de manifestation*

*plus commercial au détriment des sociétés locales et son manque de transparence pose des questions sur la façon dont les deniers publics sont dépensés dans ce cadre. Par conséquent, le groupe PLR demande au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :*

- 1. Quel est le catalogue des prestations fournies par la Ville de Neuchâtel et les entreprises dont elle est actionnaire pour la tenue de la FDV ? A combien se chiffrent ces prestations pour les contribuables de la commune (si possible, compléter avec les prestations fournies par le canton si des renseignements à ce sujet peuvent être obtenus par le Conseil communal) ? Lesquelles de ces prestations sont facturées à l'AFDV ? A l'inverse, l'AFDV facture-t-elle à la Ville certaines prestations qu'elle effectue pour l'organisation de la FDV ?*
- 2. Ces prestations font-elles l'objet d'un contrat/mandat signé entre la Ville de Neuchâtel et l'AFDV ? L'attribution de ce contrat/mandat (ou son absence) est-elle conforme aux dispositions légales applicables en matière de marchés publics ?*
- 3. Le Conseil communal contrôle-t-il que ces prestations sont refacturées de manière équitable aux stands par l'AFDV ?*
- 4. Selon l'art. 13.2 (« Ressources financières ») des statuts de l'AFDV, ses revenus proviennent entre autres « de la contribution des pouvoirs publics ». La Ville de Neuchâtel verse-t-elle une subvention annuelle à l'AFDV, et si oui, quel est son montant ?*
- 5. Quel est le rôle du délégué de la Ville de Neuchâtel au sein du comité de l'AFDV ? Entend-il porter la voix du Conseil communal pour plaider plus de transparence de la part de l'AFDV ? De manière plus globale, quelle implication le Conseil communal souhaite-t-il avoir dans une fête d'importance nationale organisée dans notre ville ?*
- 6. Quelles solutions relevant de sa compétence le Conseil communal propose-t-il pour réduire les charges financières des sociétés locales qui tiennent un stand à la FDV ? »*

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

## 1. Introduction

La Fête des vendanges (ci-après : FDV) est une vénérable vieille dame. L'association qui la porte célébrera en 2025 son 100<sup>e</sup> anniversaire alors que le centième corso sera présenté en 2027.

La Fête a évidemment connu beaucoup d'évolutions au cours de ce siècle passé. Et plus récemment, on peut même parler de révolutions.

Sans parler des années 2020 et 2021 durant lesquelles la Fête n'a pu se tenir du fait de la pandémie de Covid-19, un important renouvellement est intervenu à la tête de l'association.

Les exigences des collectivités publiques, qu'elles soient sécuritaires, environnementales, sanitaires, etc. ne cessent de croître et de peser sur l'organisation d'une fête accueillant quelque 300'000 visiteurs et visiteuses sur trois jours au cœur de notre ville.

Parallèlement, les exigences du public ont changé aussi. Réunir autant de personnes signifie concrètement qu'il faut offrir quelque chose à l'ensemble des composantes de la population. Les jeunes, les moins jeunes, les ami-e-s du terroir et de nos vins locaux, les familles, les enfants, les amateurs et amatrices de musique actuelle, celles et ceux qui souhaitent trouver une ambiance plus « cosy » ainsi que celles et ceux qui veulent « faire la fête » : chacune et chacun doit pouvoir y trouver un lieu, une ambiance pouvant lui apporter satisfaction.

Il a parfois été dit que la FDV était progressivement devenue une « beuverie à ciel ouvert ». Résolue à lutter contre cette image négative, la nouvelle équipe à la tête de l'Association de la Fête des vendanges (ci-après : AFDV) a mis en place nombre de nouvelles animations et mesures d'organisation de la Fête pour ramener la culture, le terroir, nos vins et celles et ceux qui les produisent au cœur de la FDV. On pense évidemment à la création du Village vigneron en collaboration avec Neuchâtel Vins et Terroir, mais aussi à la nouvelle structuration de la Place Numa-Droz ou au fait de planifier la diffusion de musique par secteur (afin d'éviter la « guerre des sonos » entre stands qui générerait une cacophonie généralisée).

Ainsi, la Place Numa-Droz est devenue un point central de la Fête, avec des animations musicales durant les trois jours. Les artistes qui s'y produisent sont, à quelques rares exceptions, tous des groupes locaux. Essentiel pour les familles et les enfants, le cortège des enfants a trouvé une nouvelle dynamique, grâce, notamment, à la participation de fanfares

et de groupes de Guggenmusik, des canons à confetti et d'autres acteurs culturels. Alors que la Parade des fanfares avait été supprimée, le fait de réintroduire un moment dédié à nos formations musicales sur le parcours du corso fleuri, en préambule à celui-ci, permet à ces sociétés de musique, locales pour la plupart d'entre elles (Association musicale Neuchâtel Saint-Blaise, les Armourins, l'Espérance de Cressier, l'Avenir d'Auvernier, l'Union instrumentale de Cernier, la clique des AJT, etc.), non seulement de se faire connaître du grand public mais aussi de toucher un cachet bienvenu. Le spectacle pyro-mélodique suscite l'émerveillement de toutes et tous et attire en début de la soirée du samedi un important public qui ensuite se déverse dans les divers stands présents au centre-ville.

La dimension nouvelle acquise par la manifestation, le niveau de complexité et d'exigences induit par une fête de cette ampleur ainsi que les enjeux financiers importants ont conduit l'AFDV au constat qu'une professionnalisation partielle de la structure porteuse de la Fête devenait indispensable.

L'ensemble de ces éléments nouveaux a un coût qui a, en effet, conduit à une augmentation importante du budget de la manifestation. Mais cet effort est une condition nécessaire à la pérennité de cette fête centenaire qui marque si fortement notre ville et à laquelle nos concitoyen-ne-s sont attaché-e-s.

Le Conseil communal a été régulièrement informé de ces évolutions, tant par le biais de son délégué au sein du Comité central ainsi que lors de rencontres avec les organes de la Fête et il les a saluées et encouragées.

Le Comité de l'AFDV, à l'instar de notre Conseil, est convaincu de la nécessité de soutenir les sociétés locales qui apportent une contribution essentielle au bon déroulement de la Fête et qui, en premier lieu, jouent tout au long de l'année un rôle essentiel en permettant à notre population de participer à des activités culturelles, sportives, de prévention sanitaire, etc. Le Comité a initié divers événements visant à récolter des fonds destinés à réduire les montants mis à la charge de ces sociétés, tels la Torrée de la Fête ou le Gala annuel de la Fête. C'est d'ailleurs dans le but de soulager les sociétés locales que la Ville de Neuchâtel a accepté, en 2021, de contribuer à l'acquisition initiale des gobelets réutilisables. En effet, à la différence d'autres manifestations qui ont pu répercuter ces nouvelles charges sur les visiteurs (la Braderie de La Chaux-de-Fonds a introduit une carte obligatoire pour les paiements cashless), l'AFDV ne disposait pas de cette possibilité de recettes nouvelles puisque la vente d'un bracelet donnant accès aux transports publics – qui est dorénavant

utilisé pour les paiements sans espèce également – était déjà une pratique courante depuis de nombreuses années.

## 2. Réponses aux questions

**Question 1 :** *Quel est le catalogue des prestations fournies par la Ville de Neuchâtel et les entreprises dont elle est actionnaire pour la tenue de la FDV ? A combien se chiffrent ces prestations pour les contribuables de la commune (si possible, compléter avec les prestations fournies par le canton si des renseignements à ce sujet peuvent être obtenus par le Conseil communal) ? Lesquelles de ces prestations sont facturées à l'AFDV ? A l'inverse, l'AFDV facture-t-elle à la Ville certaines prestations qu'elle effectue pour l'organisation de la FDV ?*

Les prestations fournies par la Ville pour la tenue de la FDV sont diverses.

En premier lieu, la Ville met à disposition de l'AFDV l'ensemble du domaine public pour le secteur du centre-ville concerné par la Fête. Conformément à l'Arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 1988, et au Règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 15 décembre 1999, cet affermage du domaine public est soumis à un émolument calculé en fonction des surfaces d'exploitation et des catégories (commerciale ou sociétés locales) des stands. Néanmoins, ces dernières années, suite à la restructuration du Comité et au vu des difficultés consécutives aux années Covid, les émoluments n'ont pas été systématiquement facturés. Pour 2024, c'est un montant de 53'380.- francs qui a été facturé à l'AFDV.

En parallèle, la Ville délivre à la FDV diverses prestations, qu'il s'agisse de prestations de tiers commandées par la Ville ou de prestations en nature fournies par ses services. Il s'agit essentiellement de prestations en matière de sécurité publique (mise en place des barrages de sécurité, renforcement de la présence des agent-e-s de sécurité publique sur le terrain durant le week-end, renforcement du dispositif ambulancier, renforcement du dispositif pompiers professionnels et volontaires, mise en place d'un dispositif sanitaire), de prestations liées à la collecte et à l'élimination des déchets ainsi que de mesures prises par les Parcs et Promenades (protection d'arbres, de massifs floraux, etc.). S'y ajoutent quelques mises à disposition de locaux (salles de gymnastique pour l'hébergement des fanfares et des cliques de Guggenmusik, Péristyle de l'Hôtel de Ville pour l'installation du quartier général de l'AFDV durant la Fête, etc.), la mise à disposition des scènes mobiles ainsi que la mise en place d'un organe de conduite auquel participent plusieurs services. De

plus, la Ville verse une subvention de 50'000 francs à TransN au titre de participation aux prestations de services spéciaux des bus.

L'ensemble des éléments résumés ci-dessus représentent une somme, pour l'édition 2023 de la Fête, de 535'927.- francs, dont 30'719.- francs sont facturés à l'AFDV, soit une charge nette pour la Ville de 505'208 francs. Pour être complet, il conviendrait encore d'ajouter à ce montant le coût des heures de travail de collaboratrices ou collaborateurs de la Ville pour un équivalent de quelque 2.8 EPT (280'000 francs).

<b>Estimation des coûts 2024 pour la Ville<sup>1</sup></b>	
Valeur des prestations fournies :	
- Service des Sports	600.00
- Service de la Voirie	140'000.00
- Service de la Protection et de la Sécurité	392'000.00
- Service de la Cohésion sociale	5'400.00
- Chancellerie	2'000.00
<b>Total</b>	<b>540'000.00</b>
Prestations facturées + affermage	- 85'000.00
<b>Coût des prestations pour la Ville</b>	<b>455'000.00</b>
Coût de main-d'œuvre pour la Ville	+ 280'000.00
<b>Total coûts estimés édition 2024</b>	<b>CHF 735'000.00</b>

<sup>1</sup> Sous réserve des opérations de bouclage à intervenir dès janvier 2025

Les prestations fournies par Viteos font l'objet d'une relation contractuelle entre cette société et l'AFDV. Viteos facture annuellement quelque 130'000 francs aux organisateurs pour ses diverses prestations.

Enfin, la Ville intervient lors de la Fête en tant que sponsor en commandant la réalisation d'un char fleuri pour le Corso et en louant un espace dans la

zone VIP lors du spectacle pyro-mélodique. Ces deux éléments sont facturés 20'000 francs au total.

**Question 2 :** *Ces prestations font-elles l'objet d'un contrat/mandat signé entre la Ville de Neuchâtel et l'AFDV ? L'attribution de ce contrat/mandat (ou son absence) est-elle conforme aux dispositions légales applicables en matière de marchés publics ?*

Les prestations fournies par la Ville ne font pas l'objet d'un contrat formel. La Ville fournissant les prestations dont il a été question ci-dessus, les dispositions relatives aux marchés publics ne trouvent pas à s'appliquer. L'AFDV, qui commande ou génère ces prestations, n'est pas un acteur public soumis à ces règles. Il convient au surplus de signaler qu'il s'agit pour l'essentiel de prestations régaliennes (sécurité, voirie) que l'AFDV ne pourrait obtenir de tiers. Le Conseil communal entend néanmoins discuter avec le Comité de l'AFDV de l'opportunité de mieux formaliser les relations liant la Ville à la Fête, par soucis de transparence, de clarification des rôles de chacun et des attentes de la Ville s'agissant de l'utilisation des prestations fournies par ses services.

**Question 3 :** *Le Conseil communal contrôle-t-il que ces prestations sont refacturées de manière équitable aux stands par l'AFDV ?*

Cette question nous donne l'occasion d'affirmer que les relations entre l'AFDV et notre Conseil sont très bonnes et fondées sur une relation de confiance réciproque. La Direction de la Fête a toujours répondu de manière satisfaisante aux demandes de vérification émanant de la Ville.

S'agissant plus précisément de la question posée, l'AFDV a notamment présenté, expliqué et justifié les différents éléments facturés ou refacturés aux stands.

Ainsi, les frais de location des appareils cashless, les redevances du SCAV liées aux patentes d'alcool, les frais d'électricité, l'élimination des déchets et les frais de sécurité (frais des entreprises de sécurité privées qui assurent la surveillance des remorques, du péristyle, etc.) sont refacturés sans majoration aux stands. Seule la location du domaine public est majorée, ainsi que le permet le Règlement concernant les taxes et émoluments communaux (art. 41, chiffre 1, alinéa 3), à savoir de 10 francs par jour et par mètre carré pour les sociétés locales et de 15 francs par jour et par mètre carré pour les stands commerciaux. Cette majoration contribue au financement de la Fête.



**Question 4 :** *Selon l'art. 13.2 (« Ressources financières ») des statuts de l'AFDV, ses revenus proviennent entre autres « de la contribution des pouvoirs publics ». La Ville de Neuchâtel verse-t-elle une subvention annuelle à l'AFDV, et si oui, quel est son montant ?*

Non. La Ville de Neuchâtel ne verse pas de subvention annuelle régulière à l'AFDV. Elle peut intervenir ponctuellement, comme ce fut le cas en 2021 à hauteur de 140'000 francs lors de l'achat initial des gobelets réutilisables, ou en 2024 à hauteur de 50'000 francs pour aider la Fête à s'acquitter des montants dus au titre de l'affermage du domaine public.

S'agissant des gobelets réutilisables, il est d'ailleurs intéressant de relever que l'AFDV a développé l'activité de location de ces gobelets à d'autres manifestations ainsi qu'aux particuliers qui le souhaiteraient par le biais de sa plateforme easy-eco.ch et a conclu un partenariat avec une société privée s'agissant du lavage des gobelets dans le canton. Cette solution, outre qu'elle a permis de renoncer au transport des gobelets dans la région yverdonnoise pour leur lavage (bilan carbone amélioré) permet également de générer quelques recettes. Ainsi, le renouvellement du stock de gobelets (plus d'un million de pièces) n'a pas fait l'objet de demande de soutien public.

**Question 5 :** *Quel est le rôle du délégué de la Ville de Neuchâtel au sein du comité de l'AFDV ? Entend-il porter la voix du Conseil communal pour plaider plus de transparence de la part de l'AFDV ? De manière plus globale, quelle implication le Conseil communal souhaite-t-il avoir dans une fête d'importance nationale organisée dans notre ville ?*

Le délégué de la Ville intervient en tant que représentant de notre Conseil au sein du Comité central de l'AFDV. Il traite les affaires courantes de manière autonome et en réfère à notre Autorité lorsque des décisions importantes sont concernées. Notre Conseil, son délégué au sein du Comité central ainsi que les organes de l'AFDV sont convaincus que la transparence est une condition sine qua non du maintien, voire du rétablissement pour certains d'entre eux, du lien de confiance entre les organisateurs et les stands. Notre Conseil continuera d'agir résolument en ce sens.

**Question 6 :** *Quelles solutions relevant de sa compétence le Conseil communal propose-t-il pour réduire les charges financières des sociétés locales qui tiennent un stand à la FDV ? »*

Le nœud du problème réside indubitablement dans l'introduction des gobelets puis, depuis 2024, de la vaisselle réutilisables, et de son corollaire le paiement sans espèce.

Il paraît extrêmement difficile – sinon impossible vu la législation cantonale – de revenir sur cette mesure qui a largement fait ses preuves. D'une part, la diminution considérable du volume de déchets réduit massivement l'impact environnemental de la manifestation ainsi que le travail de l'Office de la Voirie. D'autre part, la disparition de l'argent liquide a permis de fortement diminuer les vols, tant auprès des stands (vol de caisses) que des client-e-s (vol de portemonnaies). Il convient également de souligner que cette innovation garantit aux stands un bien meilleur contrôle de leurs ventes et limite fortement le risque de « coulage ».

Dès lors, la seule solution consiste à rechercher des financements alternatifs à la facturation de la location des appareils de lecture cashless et des gobelets aux stands.

Une augmentation du prix du bracelet donnant accès aux transports public risquerait d'avoir des effets négatifs importants. En effet, si le prix dudit bracelet devait être dissuasif aux yeux de la clientèle, il est à craindre que le recours aux véhicules individuels pour se rendre à la FDV n'augmente, avec son lot de conséquences graves : nombre d'accidents en hausse, problèmes de stationnement renforcés et un bilan écologique péjoré.

Au vu de cette situation, la seule solution envisageable serait l'octroi d'une subvention annuelle à l'AFDV de l'ordre de 200'000 francs, ce qui permettrait de renoncer à la facturation tant des appareils cashless que des gobelets et de la vaisselle aux stands. Au vu toutefois de la situation financière de la Ville, notre Conseil n'est pas favorable à une telle solution, à moins qu'une autre décision du Conseil général aille en ce sens.

Un groupe de travail composé de représentants de l'AFDV et du délégué de la Ville au Comité central a été mis sur pied afin de réfléchir ensemble à une évolution ainsi qu'à une formalisation des processus. Ces réflexions sont nécessaires en particulier pour appréhender les enjeux d'une réglementation toujours plus complexe et dense dans le contexte d'une professionnalisation de la structure. Ces réflexions sont d'ores et déjà en cours et se poursuivront dans le cadre d'une analyse financière des coûts et recettes directs et indirects de la FDV pour les collectivités et notre ville en particulier. Des pistes de réflexion en lien avec un soutien au Corso fleuri pourraient être envisagées dans ce cadre.

### 3. Conclusion

Notre collectivité voue un attachement de principe fort à la Fête des Vendanges de Neuchâtel qui est un événement clé, tant sur le plan culturel que social ou touristique. Elle revêt une importance particulière à l'échelle de la ville et du canton, voire au niveau national. La participation des associations et des sociétés locales l'enrichit considérablement et il est crucial de continuer à soutenir ces dernières.

Notre Conseil est convaincu de la bonne foi et de la volonté de bien faire des organes directeurs de l'AFDV.

La Fête des Vendanges est un pilier de l'identité de Neuchâtel. Il est impératif de trouver des solutions pour soutenir cet événement tout en préservant et en encourageant la participation des sociétés locales, essentielles à la richesse et à la diversité de la fête.

Le centième anniversaire de cette manifestation emblématique constitue une bonne occasion de procéder ensemble à une réflexion prospective sur l'avenir de notre fête, la Fête des vendanges.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la réponse à l'interpellation 24-605.

Neuchâtel, le 23 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve